

Domaine Communal - Chemin du Fort de Rosemont - Aliénation de terrain à Mme MINARY

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Mme MINARY, propriétaire 8, chemin du Fort de Rosemont a demandé à acquérir le terrain communal qui borde sa propriété au Nord-Ouest.

Cette demande peut être en partie satisfaite, car la Ville tient à conserver une partie du terrain donnant sur un point de vue intéressant.

Par ailleurs, M. PETITPERRIN, propriétaire également riverain du terrain communal, paraît susceptible d'acquérir une partie de ce terrain.

Compte tenu des remarques formulées précédemment, l'aliénation peut s'effectuer aux conditions suivantes :

- cession par la Ville d'une surface de terrain de 1 a 17 au prix de 25 F le m², soit pour une somme de 2 925 F.

Mme MINARY prendra le terrain en l'état (en friche actuellement).

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'aliénation d'une surface de 1 a 17 de terrain communal situé chemin du Fort de Rosemont, dans les conditions définies ci-dessus

- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir

- encaisser la somme de 2 925 F au chapitre 922.210.00501.30100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.